



DRONES

En plus du traditionnel marquage CE, les drones seront marqués par l'une de ces classes. Certains fabricants pourraient décider de mettre à jour des modèles existants pour qu'ils soient conformes à ces nouvelles normes. Ne s'applique pas aux jouets.

La nouvelle réglementation drone européenne entre en vigueur au 31 décembre 2020. Dans quelle catégorie allez-vous voler ? Quels drones pourrez-vous utiliser ? Devez-vous vous former ?

CATÉGORIE OUVERTE

- Minimum 14 ans en France
Vol à faible risque
En vue et de jour uniquement
Hauteur max de 120m
Survol des tiers ok si drone inférieur à 250g, sauf pour les rassemblements de personnes
Hors zones réglementées (agglomérations, sites militaires, aérodromes etc...)
Vol en agglomération en espace privé accepté
Pas de MAP / MANEX
Drones inférieurs à 25kg (Classes C0 à C4)
3 sous-catégories : A1, A2, A3

Si vous respectez ces conditions, aucune autorisation n'est nécessaire pour voler car vous êtes hors zones réglementées et ce partout en Europe ! MAIS, vous devez respecter les instructions de vol de la sous-catégorie concernée !

Concerne le loisir et le pro.

*AT : Alpha Tango
*CATT : Certificat d'Aptitude Théorique Télépilote

Équivalents A1, A2, A3

Équivalent A1 : vol très proche de tiers

- Drone de moins de 500g
Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires
Lire le manuel d'utilisation du drone
Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire (recommandée pour drone de -250g)

Équivalent A2 : tiers à proximité

- Drone de moins de 2kg
Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
Lire le manuel d'utilisation du drone
Etre télépilote certifié CATT

Équivalent A3 : vol loin de tiers

- 150 m de distance minimum des zones résidentielles, commerciales, industrielles, récréatives...
Drone de moins de 25kg
Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
Lire le manuel d'utilisation du drone
Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire

Rappel : Signalement électronique obligatoire pour les drones de plus de 800g.

Drone non classé + télépilote diplômé CATT = équivalents A1, A2, A3.

Drone non classé + télépilote avec formation en ligne "Cat. Ouverte" = équivalents A1 et A3.

A1, A2, A3

A1 : vol très proche de tiers

- Drone de classe C0 ou C1
Survol toléré avec un drone de classe C0, ou un drone sans classe de -250g et/ou avec une vitesse de -19m/s, ou un drone mis sur le marché avant le 1er juillet 2022 de -250g
Identification directe à distance et géovigilance obligatoires pour C1
Lire le manuel d'utilisation du drone
Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire avec C1, recommandée avec C0

A2 : tiers à proximité

- Drone de classe C2
Vol jusqu'à 30m des tiers, ou 5m si basse vitesse enclenchée
Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
Lire le manuel d'utilisation du drone
Autoformation pratique + CATT

A3 : vol loin de tiers

- 150 m de distance minimum des zones résidentielles, commerciales, industrielles, récréatives...
Drone de classe C2, C3 ou C4; drone construit à titre privé et utilisé par son constructeur inférieur à 25kg; ou drone mis sur le marché avant 1er juillet 2022
Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
Lire le manuel d'utilisation du drone
Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire.

Drone classé; ou drone non classé de -250g en A1 seulement; ou drone non classé de +250g en A3. Pas de A2 avec un drone non classé.

3 DEC 2023

2 DEC 2025

31 DEC 2020

1 JANV 2023

S1, S2, S3 max 120m

S1, S2, S3* STS-01, STS-02 max 120m MAP -> MANEX

STS-01 STS-02 max 120m MANEX

À partir du 31 décembre 2020, tous les propriétaires de drone seront considérés comme des exploitants et devront s'enregistrer en tant que tels sur AT dès octobre ! Ils recevront un numéro européen d'exploitant UAS à apposer sur leurs drones.

CATÉGORIE SPÉCIFIQUE

- Vol à risque modéré à élevé : zone peuplée, aérodromes...
En vue ou hors vue
Hauteur max de 120m
Le MAP devient MANEX (Manuel d'Exploitation)
16 ans minimum
Vol de drone selon l'un des 2 scénarii standards européens ou par demande d'autorisation d'exploitation (SORA / PDRA / LUC)

Concerne la majorité des vols : télépilotes professionnels dans des zones à contraintes.

STS-01 :

- Vol en vue
Drone de classe C5
120m hauteur max
Zone peuplée ou non ≈ S3

STS-02 :

- Vol hors vue à max 1km du télépilote ou 2km si observateurs présents
Drone de classe C6
120m hauteur max
Zone faible densité population ≈ S2

Et le S4 ?

Vous faisiez déjà du S4 ? Alors vous pouvez obtenir une autorisation spécifique pour voler en S4 jusqu'au 31 décembre 2021.

Au delà, passage en régime d'autorisation d'exploitation (SORA / PDRA / LUC)

FORMATION OPEN & SPECIFIED

Les télépilotes diplômés selon les règles nationales (CATT) avant le 1er janvier 2022, obtiendront automatiquement le brevet d'aptitude de pilote à distance (valable jusqu'au 31/12/2025)

Pour devenir télépilote en catégorie ouverte après le 1er janvier 2022 : vous devrez passer la formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" sur AT et obtenir au min 75% de bonnes réponses (valable 5 ans). => Vol en A1 et A3 seulement.

- + une formation pratique
+ un examen en centre DGAC

= Certificat d'Aptitude Théorique de Pilote à Distance - CATPD (valable 5 ans) pour voler en A1, A2, A3 & en catégorie spécifique.

La formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" remplace l'ancienne formation FoxAlphaTango.

Pour les scénarios standards nationaux en spécifique, les conditions de formation sont inchangées.

Suivez les évolutions de la réglementation sur nos réseaux sociaux ou via notre newsletter. N'hésitez pas à contacter Clearance pour toutes questions !

À bientôt !

* uniquement pour les exploitants qui ont déclaré ces scénarios avant le 3 décembre 2023

0

- Moins de 250g
A1
Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" recommandée

1

- Moins de 900g ou 80 joules
A1
Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire

2

- Moins de 4kg
A2 & A3
Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
Mode basse vitesse optionnel 3m/s
Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire + autoformation pratique et examen DGAC Open A2

3

- Moins de 25kg
A3
Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire

4

- Moins de 25kg
A3
Aéromodèles "prêts à voler" produits industriellement
Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire

5

6

- STS-01 & STS-02
Règles à paraître